

CONCOURS PROFESSIONNEL 2024 POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL DE L'INSEE

Septembre 2024

ÉPREUVE DE RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE (durée 3 heures – coefficient 2)

SUJET C :

**RÉDACTION D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE À L'AIDE DES ÉLÉMENTS D'UN DOSSIER À
CARACTÈRE STATISTIQUE**

Le sujet comporte 19 pages

Une attention particulière sera accordée à la présentation, à l'orthographe et à la syntaxe.
L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

L'apprentissage en France

À partir des documents suivants, vous analyserez la situation de l'apprentissage et son évolution en France. Une étude de l'insertion professionnelle des apprentis complétera votre analyse.

Sommaire

Document 1 : Définitions, sources et champ.....	3
Document 2 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage.....	5
Document 3 : Les employeurs utilisateurs des nouveaux contrats d'apprentissage, secteurs privé et public.....	6
Document 4 : Répartition et évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé.....	7
Document 5 : Part des apprentis du second degré selon le niveau des formations et le secteur de spécialité en 2011 et 2021 (en %).....	8
Document 6 : Effectifs d'élèves et d'apprentis dans le secondaire et part de filles en 2011 et 2021 (en %) selon le secteur de spécialité.....	9
Document 7 : Evolution des effectifs des élèves et apprentis dans l'enseignement professionnel selon le niveau de formation depuis 1997.....	10
Document 8 : Répartition des entrées en apprentissage selon l'âge de l'apprenti.....	11
Document 9 : Part des apprentis selon l'âge et la région.....	12
Document 10 : Taux d'emploi* des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé.....	13
Document 11 : Taux d'emploi des lycéens professionnels 6 mois (hors apprentis) après la sortie d'études selon le diplôme préparé.....	13
Document 12 : Taux d'emploi des apprentis 6 et 12 mois après la sortie d'études selon le sexe. 14	
Document 13 : Taux d'emploi des apprentis 6 et 12 mois après la sortie d'études selon l'obtention ou non du diplôme.....	15
Document 14 : Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme et la spécialité préparés.....	16
Document 15 : Taux de poursuite d'études* des apprentis selon le diplôme préparé.....	17
Document 16 : Taux de poursuite d'études des lycéens (hors apprentis) selon le diplôme préparé (en%).....	18
Document 17 : Type de contrat des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après la sortie d'études.....	19

Document 1 : Définitions, sources et champ

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur, avec lequel l'apprenti a conclu un **contrat**. La loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a réformé en profondeur le dispositif, en relevant le plafond d'âge ainsi qu'en modifiant les aides destinées aux employeurs et le financement des CFA. On distingue donc, au titre de la formation initiale, la formation par voie scolaire ou universitaire (suivie par les lycéens et étudiants du supérieur) et celle suivie en apprentissage.

Les certifications qui peuvent être préparées en apprentissage sont : les diplômes professionnels de l'enseignement secondaire (certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet professionnel, mention complémentaire) ou supérieur (brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), licence professionnelle, diplôme d'ingénieur, d'école de commerce, etc.) ou les titres professionnels enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'apprentissage est ouvert, sauf exceptions, aux jeunes de 16 à 29 ans (de 16 à 25 ans avant la loi « Avenir professionnel »).

Peuvent embaucher des apprentis les employeurs privés et publics, notamment les trois fonctions publiques. L'apprentissage prend généralement la forme d'un contrat à durée déterminée, mais peut aussi s'inscrire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Les apprentis perçoivent une rémunération correspondant à une fraction du Smic, qui dépend de leur âge et de leur ancienneté dans le contrat d'apprentissage.

Les niveaux de formation en apprentissage

Les formations en apprentissage peuvent être réparties selon le niveau de diplôme préparé :

Formations du secondaire :

Niveau 3 : BEP jusqu'en 2021, CAP, MC (Mention Complémentaire), autres

Niveau 4 : Bac Professionnel, Brevet professionnel, autres

Formations supérieures (post-Bac)

Niveau 5 : BTS, DUT, autres (BAC+2)

Niveau 6 : BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), licence professionnelle (BAC+3)

Niveau 7 et 8 : Ingénieur, Master, autres

La plupart de ces formations peuvent également être suivies par la voie scolaire (dans un lycée pour les formations du secondaire et les BTS) ou universitaire.

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares Inserjeunes

Inserjeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet d'être exhaustif et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins.

Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Si, à une échéance donnée, un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long.

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Document 2 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de contrats au 31 décembre	447 661	433 066	408 856	408 489	416 039	425 953	436 945	487 166	662 669	860 646	979 538
Nombre de contrats privés au 31 décembre	430 966	416 375	392 770	389 836	394 199	402 711	413 572	464 993	639 985	832 152	945 588
Nombre de contrats publics au 31 décembre	16 695	16 691	16 086	18 653	21 840	23 242	23 373	22 173	22 684	28 494	33 950

Source : DARES- extraction du Système d'Information de l'Apprentissage

Champ : France entière

Lecture : En 2012, il y a 447 661 contrats d'apprentissage au 31 décembre, dont 430 966 contrats privés et 16 695 contrats publics.

Document 3 : Les employeurs utilisateurs des nouveaux contrats d'apprentissage, secteurs privé et public

	Année de début du contrat			Évolution 2019/2020
	2018	2019	2020 ¹	
Total du nombre de contrats débutés	321 038	368 968	525 600	42 %
Secteur privé ou public²				
Secteur privé	305 895	354 368	510 300	44 %
Secteur public.....	15 143	14 600	15 300	5 %
Nombre de salariés dans l'entreprise.....				
0 à 4 salariés	33 %	32 %	33 %	47 %
5 à 9 salariés	17 %	16 %	15 %	33 %
10 à 49 salariés	19 %	20 %	20 %	45 %
50 à 249 salariés	10 %	11 %	10 %	41 %
250 à 499 salariés	4 %	5 %	4 %	29 %
500 à 999 salariés	4 %	4 %	4 %	31 %
1 000 salariés et plus	13 %	13 %	14 %	49 %
Secteur d'activité de l'établissement employeur.....				
Agriculture, sylviculture et pêche	3 %	3 %	3 %	27 %
Industrie	20 %	19 %	16 %	19 %
Construction.....	15 %	15 %	12 %	18 %
Commerce ; réparation automobile et motocycle.....	20 %	20 %	22 %	58 %
Hébergement et restauration	10 %	9 %	6 %	1 %
Activités juridiques, comptables, etc.....	5 %	6 %	8 %	85 %
Aménagement paysager, nettoyage, etc.....	4 %	4 %	5 %	62 %
Coiffure et soins de beauté	5 %	4 %	3 %	11 %
Autres secteurs du tertiaire	18 %	19 %	24 %	80 %

¹ Données provisoires

² Le public est défini ici comme le secteur public non industriel et commercial, identifié par la catégorie juridique des personnes morales et organismes soumis au droit administratif.

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 33 % ont été signés dans des entreprises de 0 à 4 salariés.

Entre 2019 et 2020, le nombre de contrats débutés dans le secteur de l'agriculture a augmenté de 27 %.

Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

Document 4 : Répartition et évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé

	Effectifs d'apprentis			Poids de la formation en 2021 (%)	Part des filles en 2021 (%)	Effectifs d'entrants en apprentissage		
	2020	2021	Évolution (%)			2020	2021	Évolution (%)
Niveau 3 (CAP, MC, autres)	182 068	204 575	12,4	24,5	28,8	109 682	130 311	18,8
Niveau 4 (Bac Pro, BP, autres)	124 236	149 859	20,6	18,0	35,8	66 934	84 690	26,5
Sous-total formations du secondaire	306 304	354 434	15,7	42,5	31,8	176 616	215 001	21,7
Niveau 5 (BTS, DUT, autres)	135 540	191 565	41,3	23,0	43,3	90 616	120 590	33,1
Niveau 6 (BUT, Licence Pro, autres)	78 994	119 015	50,7	14,3	50,8	70 861	102 634	44,8
Niveaux 7 et 8 (Ingénieur, Master, autres)	108 797	169 049	55,4	20,3	47,6	68 799	105 339	53,1
Sous-total formations du Supérieur	323 331	479 629	48,3	57,5	46,7	230 276	328 563	42,7
Total	629 635	834 063	32,5	100,0	40,4	406 892	543 564	33,6

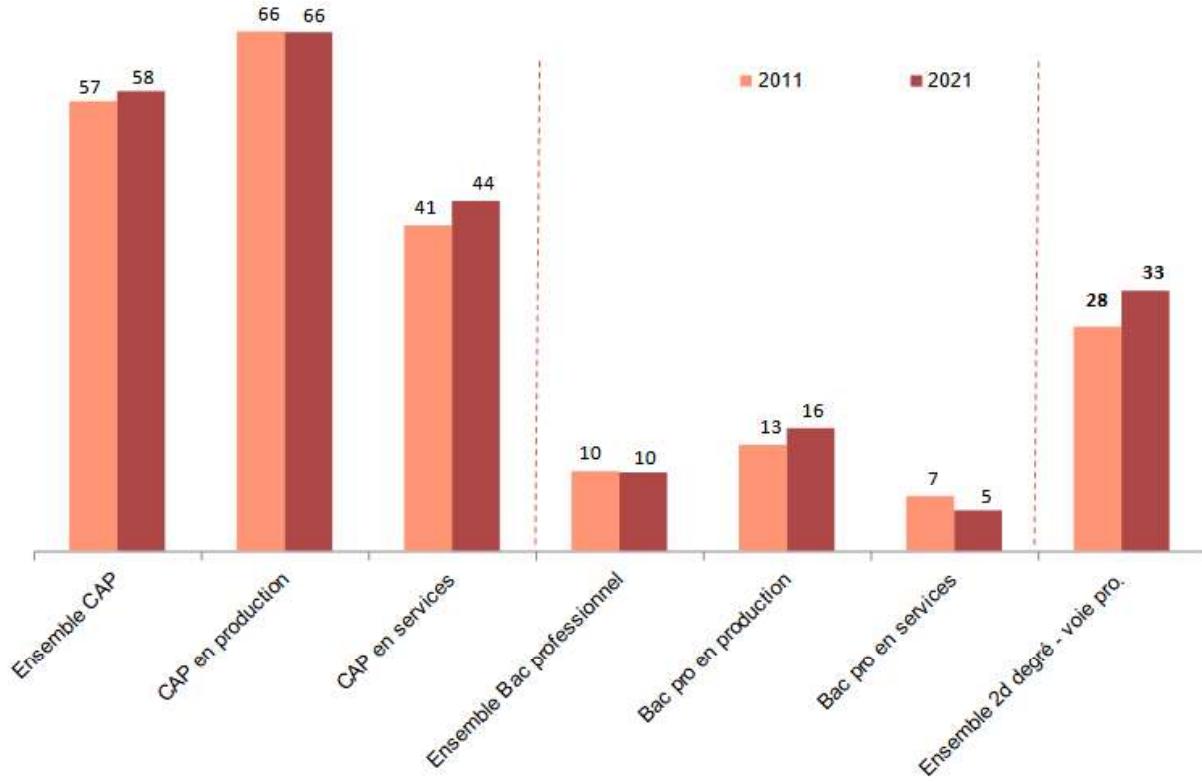
Note : Autres = certifications professionnelles, diplômes du CNAM, diplômes des grandes écoles, etc.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, enquête SIFA.

Lecture : les effectifs d'apprentis préparant un diplôme du supérieur ont augmenté de 48,3 % en 2021 par rapport à 2020

Document 5 : Part des apprentis du second degré selon le niveau des formations et le secteur de spécialité en 2011 et 2021 (en %)



Lecture : en 2021, 58 % des jeunes préparant un CAP le font sous statut d'apprenti.

Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture.

Source : DEPP, SI Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, SIFA ; ministère chargé de l'Agriculture, SI Safran

Document 6 : Effectifs d'élèves et d'apprentis dans le secondaire et part de filles en 2011 et 2021 (en %) selon le secteur de spécialité

Effectifs d'élèves et d'apprentis et part de filles	2011			2021		
	Filles	Garçons	Part des filles en %	Filles	Garçons	Part des filles en %
Apprentis	90 153	223 295	28,8	112 574	241 860	31,8
Disciplinaires*	18	19	48,6	94	44	68,1
Production	17 695	193 950	8,4	28 056	196 287	12,5
Services	72 440	29 326	71,2	84 424	45 529	65,0
Scolaires	365 150	428 545	46,0	304 374	413 792	42,4
Disciplinaires*	60 278	299 282	16,8	57 599	267 996	17,7
Production	304 872	129 263	70,2	246 775	145 796	62,9
2nd degré - voie prof.	455 303	651 840	41,1	416 948	655 652	38,9

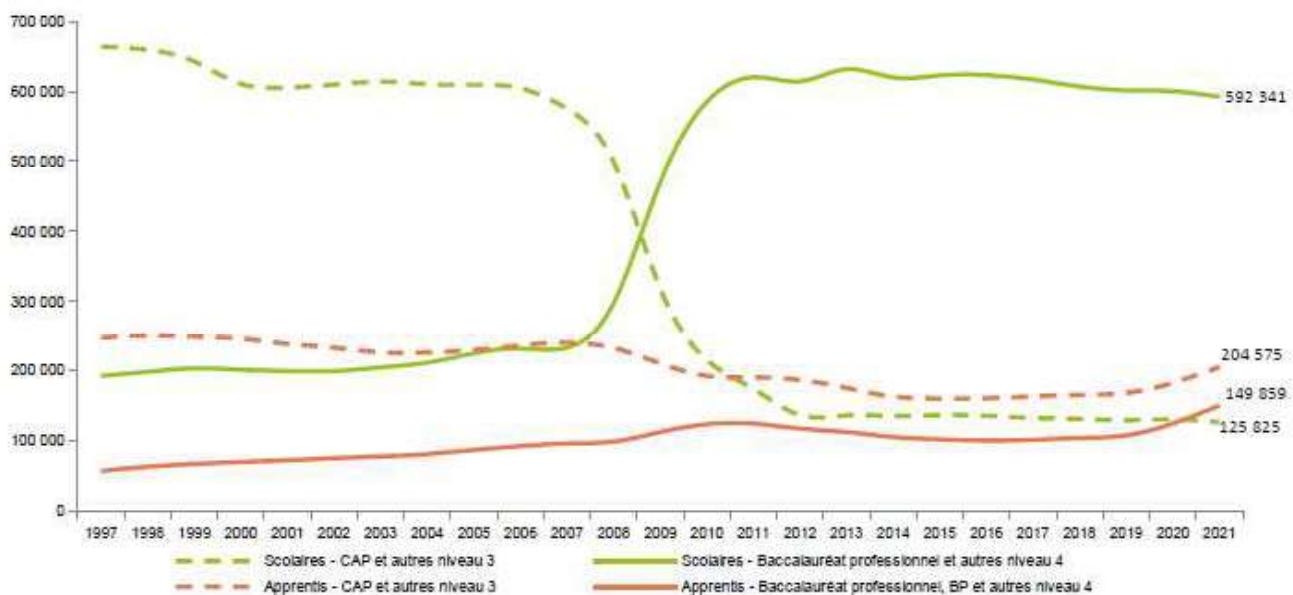
Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture.

Source : DEPP, SI Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, SIFA ; ministère chargé de l'Agriculture, SI Safran.

*Les formations disciplinaires se répartissent entre formations générales, scientifiques, droit et sciences humaines ou artistiques.

Lecture : En 2011, il y a 72 440 filles apprenties dans le secondaire dans le secteur de spécialité des services, soit une proportion de 71,2 % de filles parmi les apprentis de ce secteur.

Document 7 : Evolution des effectifs des élèves et apprentis dans l'enseignement professionnel selon le niveau de formation depuis 1997



Source : DEPP, SI Scolarité, enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, SIFA ; ministère chargé de l'Agriculture, SI Safran

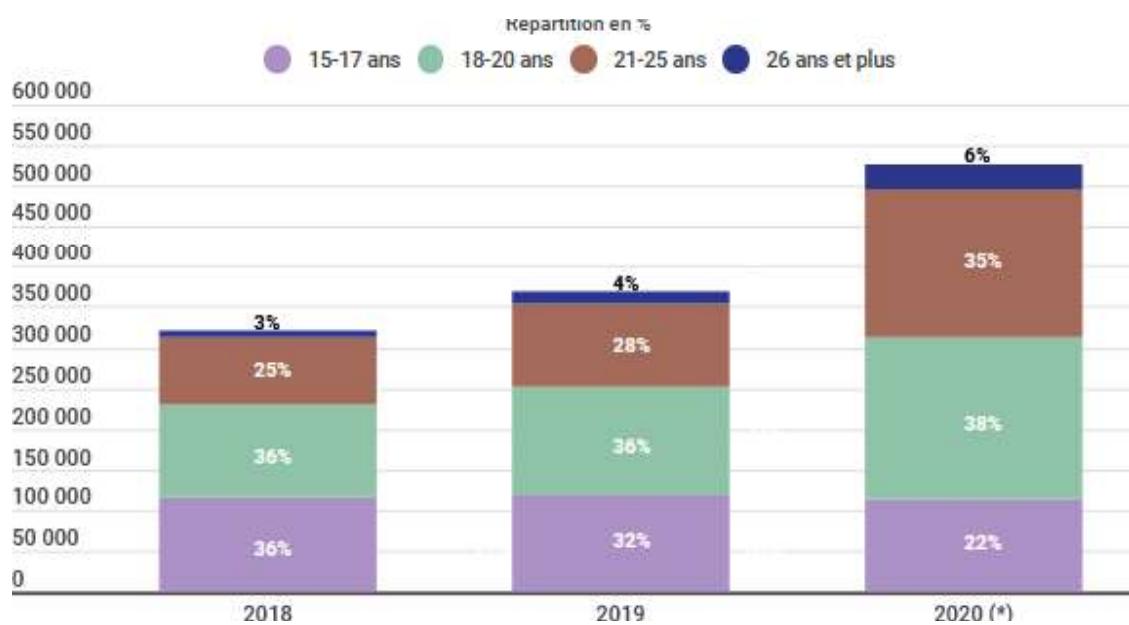
Champ : France métropolitaine + DROM, Public et Privé (sous et hors contrat), y compris l'Agriculture.

Lecture : En 2021, il y a 592 341 élèves de niveau 4 dans la voie scolaire, et 204 575 apprentis de niveau 3.

Information complémentaire : À la rentrée 2009, une réforme a transformé le cursus conduisant au baccalauréat professionnel en le réduisant de quatre à trois ans : alors que depuis 1985 il se préparait en deux ans à la suite d'un BEP, soit quatre ans après la classe de troisième, il se prépare désormais comme les autres baccalauréats en trois ans après le collège.

Le BEP perdure jusqu'en 2021, mais uniquement pour valider la deuxième année d'un cursus en baccalauréat professionnel.

Document 8 : Répartition des entrées en apprentissage selon l'âge de l'apprenti



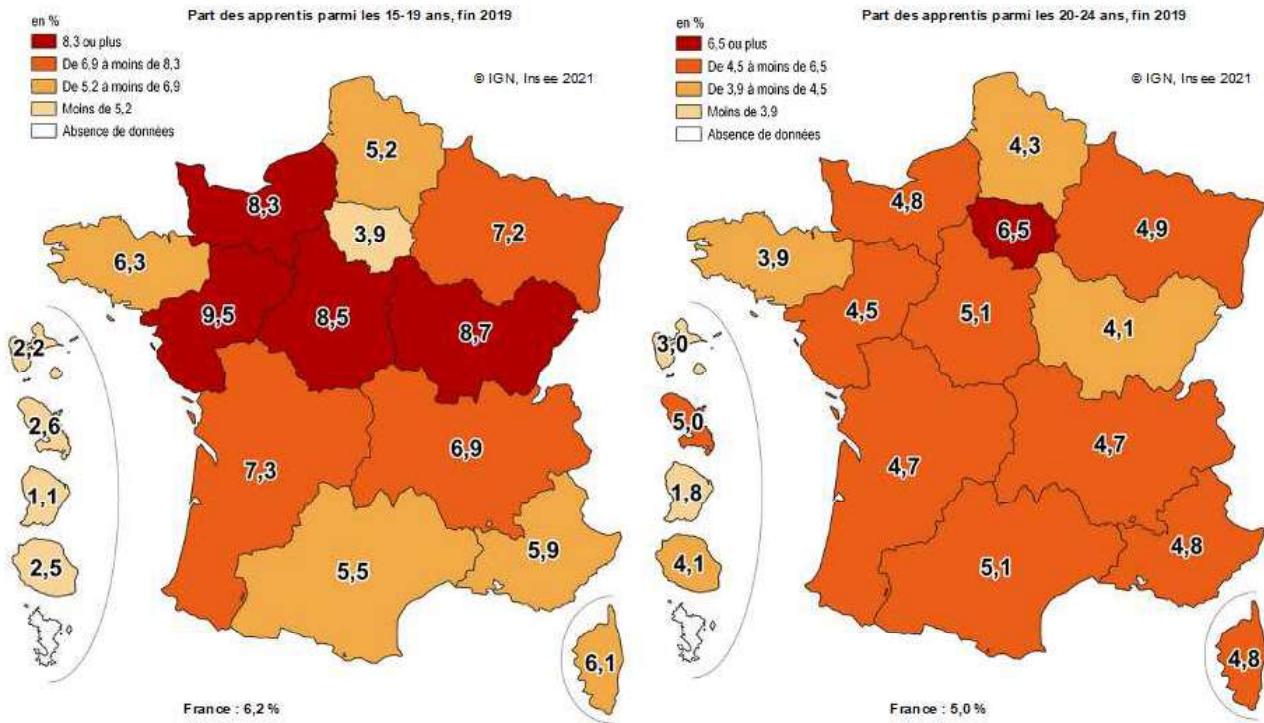
* Données provisoires

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 22 % ont été signés par des apprentis de 15 à 17 ans.

Champ : secteurs privé et public, France

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage

Document 9 : Part des apprentis selon l'âge et la région

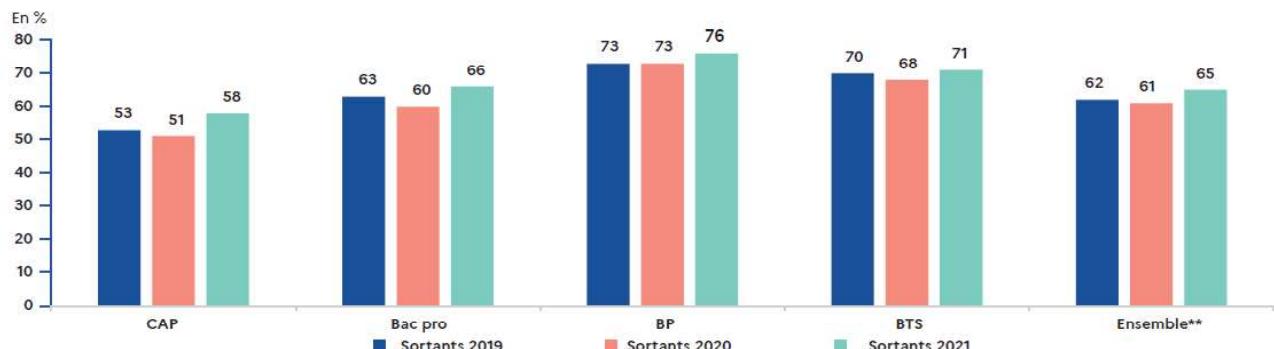


Source : DARES

Champ : France entière

Lecture : Parmi les 15-19 ans, le taux d'apprentis en France est de 6,2 %. Il est de 6,3 % en Bretagne.
Parmi les 20-24 ans, le taux d'apprentis en France est de 5,0 %. Il est de 4,8 % en PACA.

Document 10 : Taux d'emploi* des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme préparé



* Ratio entre le nombre de sortants en emploi salarié dans le privé et le nombre de sortants

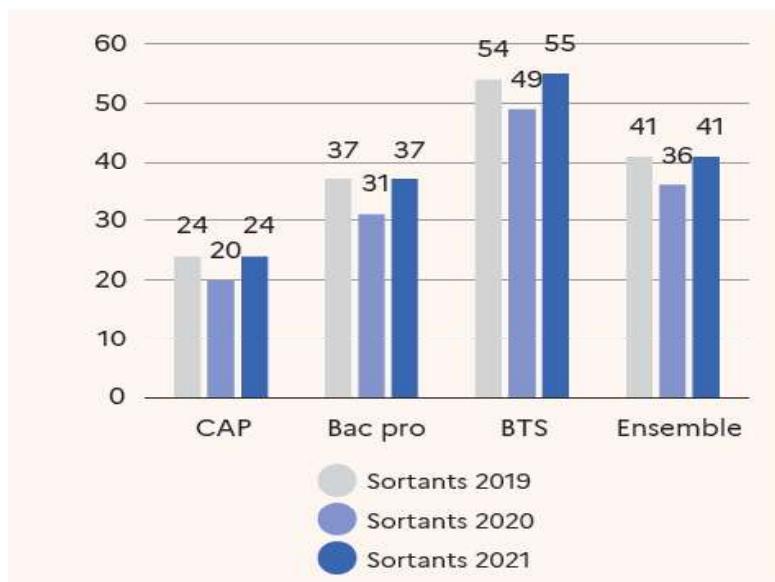
** Ensemble des apprentis (CAP, Bac Pro, BP, BTS et autres certifications comprises)

Lecture : 65 % des apprentis sortis d'études en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2019, 2020 et 2021

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Document 11 : Taux d'emploi des lycéens professionnels 6 mois (hors apprentis) après la sortie d'études selon le diplôme préparé



Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants

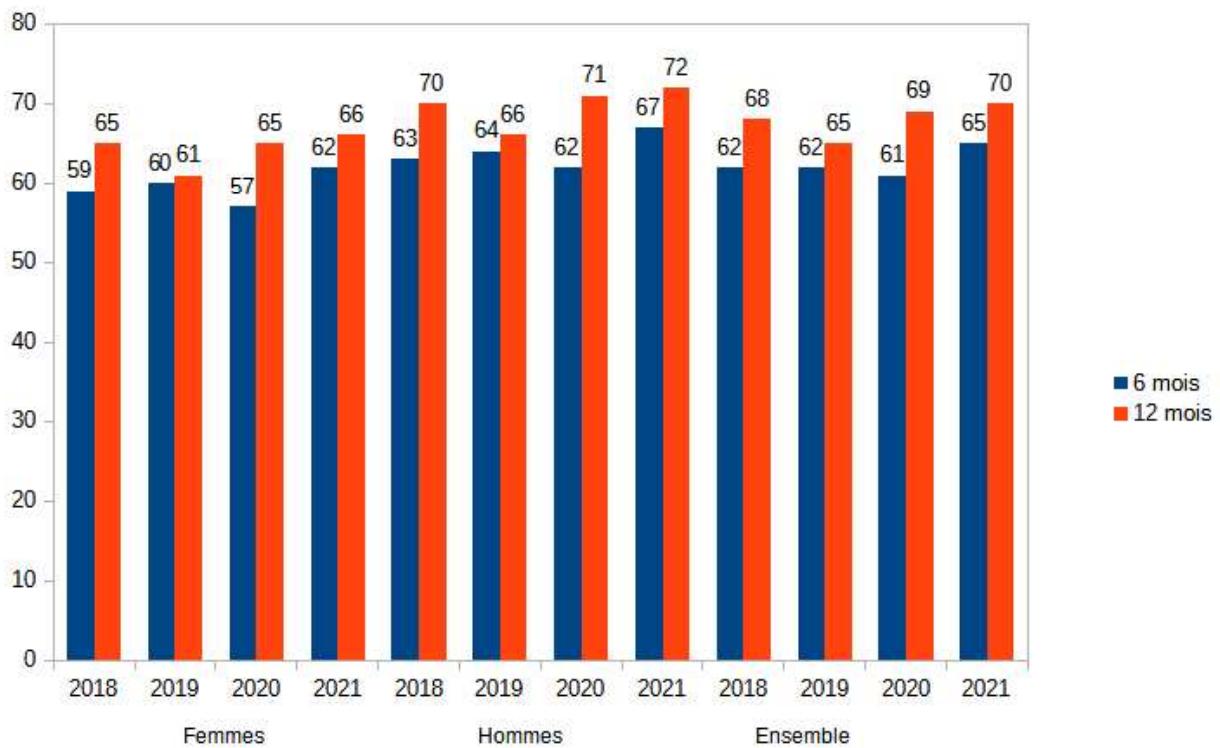
Lecture : 24 % des lycéens professionnels (hors apprentis) sortant en 2021 d'une dernière année de CAP sont en emploi salarié privé 6 mois après leur sortie du système scolaire. Ils étaient 20 % dans ce cas pour les sortants en 2020 d'une dernière année de CAP.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Sortants en 2019, 2020 et 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Document 12 : Taux d'emploi des apprentis 6 et 12 mois après la sortie d'études selon le sexe

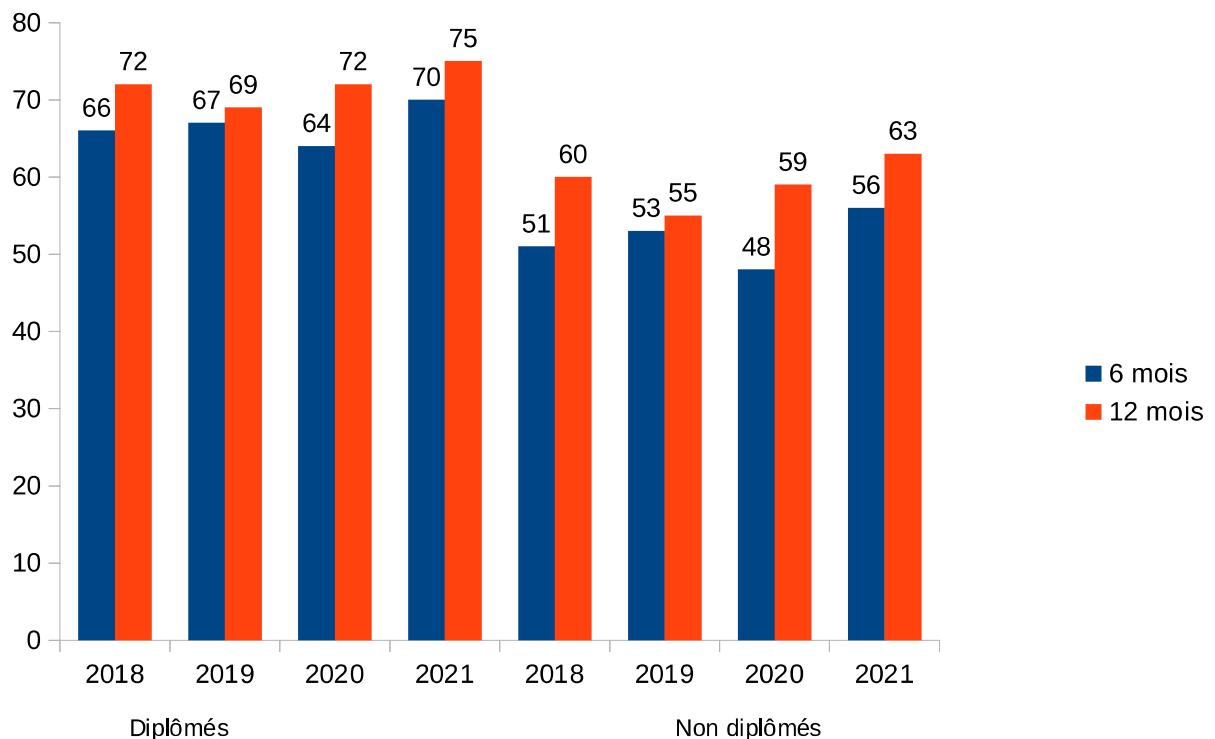


Lecture : 70 % des apprentis sortis d'études en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 12 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2019, 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Document 13 : Taux d'emploi des apprentis 6 et 12 mois après la sortie d'études selon l'obtention ou non du diplôme



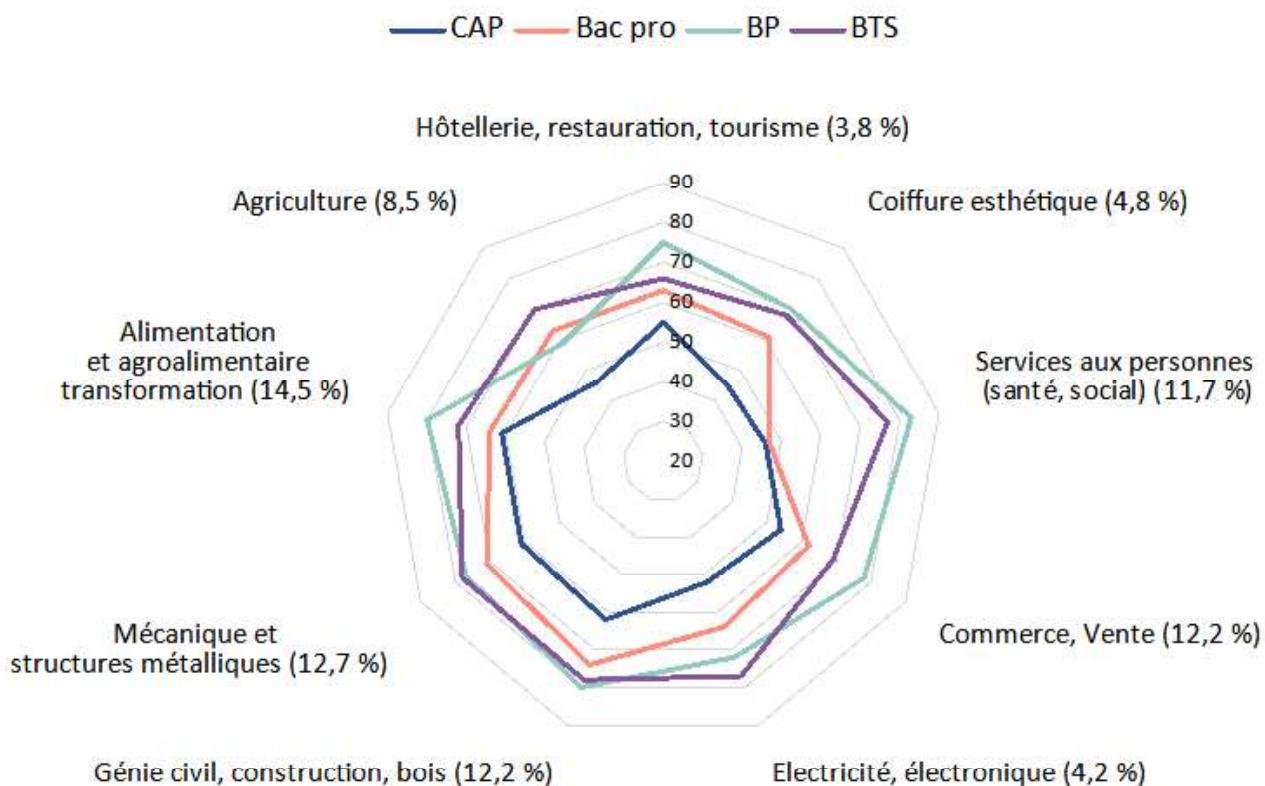
Les taux d'emploi en fonction de l'obtention du diplôme sont calculés pour les seuls sortants d'un CAP, bac pro, BP ou BTS. En outre, l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas disponible pour respectivement 9, 7, 13 et 7 % des sortants d'un CAP, bac pro, BP, BTS qui sont donc exclus de l'analyse.

Lecture : 72 % des apprentis sortis d'études en 2020 diplômés sont en emploi salarié dans le privé 12 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2019, 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Document 14 : Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie d'études selon le diplôme et la spécialité préparés



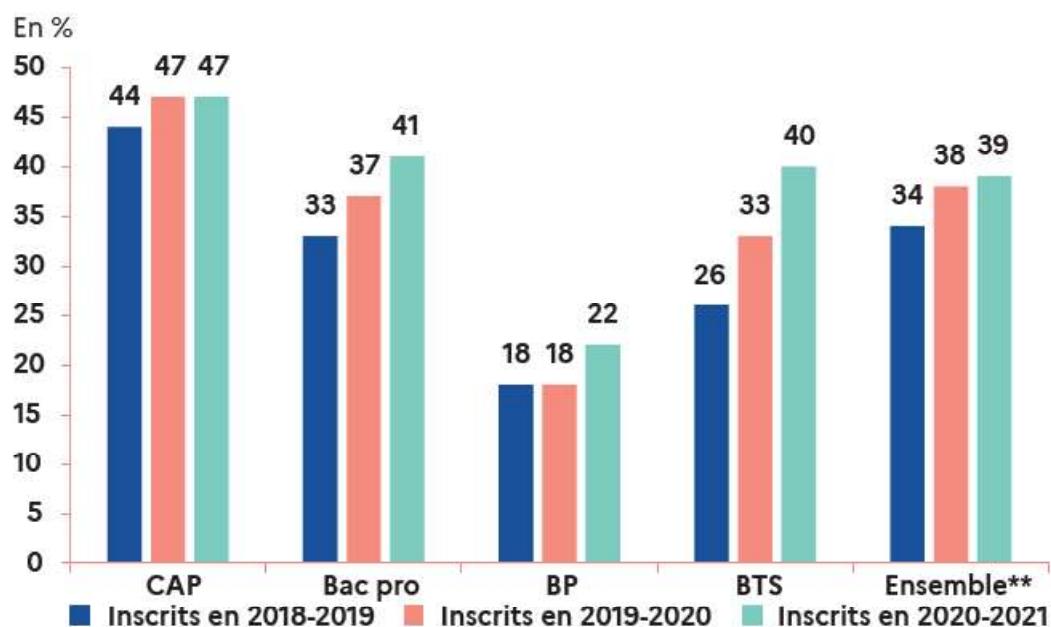
Note : les spécialités représentant moins de 3,5 % des sortants en 2021 ne sont pas représentées.

Lecture : la spécialité « Agriculture » représente 8,5 % des apprentis sortis d'études en 2021. 46 % des apprentis sortis d'un CAP spécialité « Agriculture » en 2021 sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Document 15 : Taux de poursuite d'études* des apprentis selon le diplôme préparé



* Part des apprentis inscrits en dernière année d'une formation qui sont encore en études en France l'année scolaire suivante, qu'ils redoublent, poursuivent en apprentissage ou s'orientent vers d'autres études.

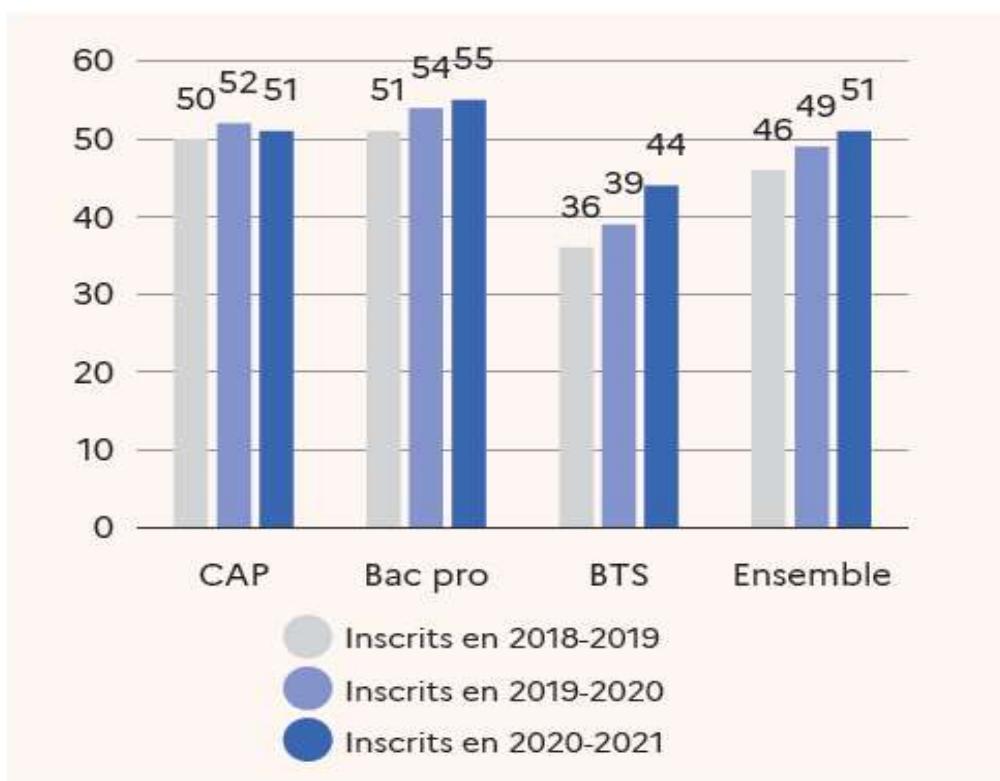
** Ensemble des apprentis (CAP, Bac Pro, BP, BTS et autres certifications comprises)

Lecture : 39 % des apprentis inscrits en dernière année d'une formation en 2021-2021 poursuivent des études l'année scolaire suivante.

Champ : France (hors Mayotte). Apprentis inscrits en dernière année d'une formation de niveau CAP à BTS en 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Document 16 : Taux de poursuite d'études des lycéens (hors apprentis) selon le diplôme préparé (en%)



Taux d'élèves toujours en formation, ou taux de poursuite d'études : ratio entre le nombre d'élèves toujours en formation l'année suivante en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

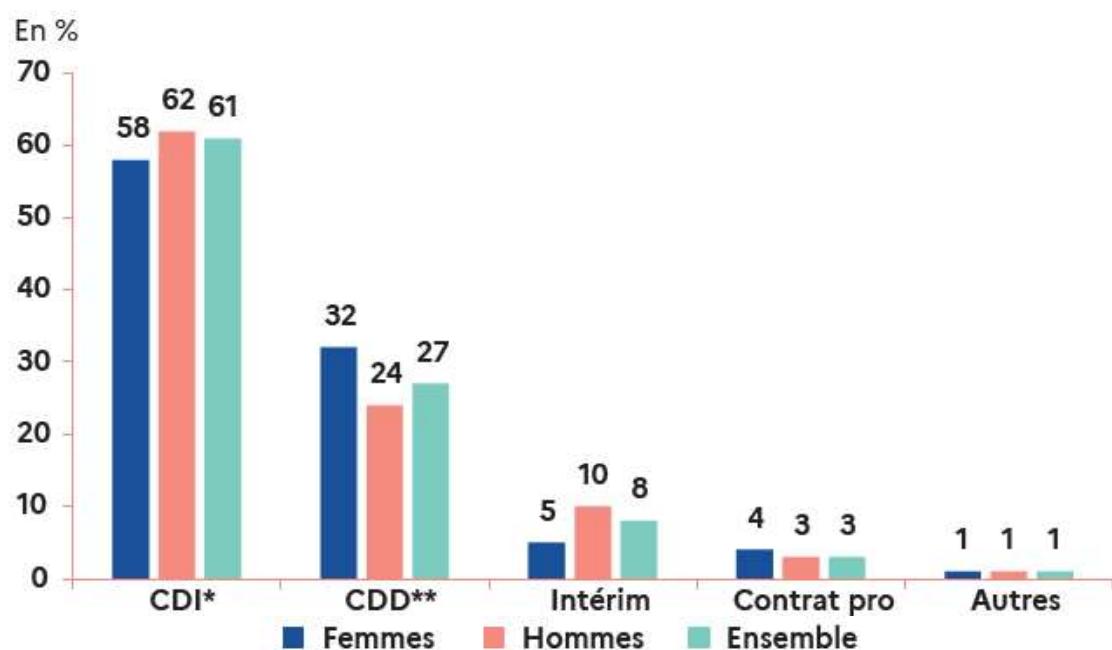
Lecture : 51 % des lycéens inscrits en dernière année de CAP en 2020-2021 sont toujours en formation en France l'année suivante. Ils étaient 52 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAP en 2020 et 50 % en 2019.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

Inscrits en dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public et privé sous contrat en 2019-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Document 17 : Type de contrat des apprentis en emploi salarié dans le privé 6 mois après la sortie d'études



* CDI : contrat à durée indéterminée,

** CDD : contrat à durée déterminée.

Lecture : 5 % des apprentis qui sont en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études sont en intérim.

Champ : France (hors Mayotte). Sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS en 2021 et en emploi salarié dans le privé 6 mois après leur sortie d'études

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.